



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 04 AVRIL 2024**

2024/26

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mmes HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes SCHMITT Marie Gil – POULLET Danielle - BAECKER Sybille - DE CORO Jessica - MM NEVEU James – COULON Daniel - BECHARD Alain – Mme PANAFIEU Blandine - MM ALTIER Jonathan — REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : M. FABRE Alain - Mme FOURES Josiane - GIBOULET ARNAUD Sophie – MM AUBIN Dimitri - Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

PROCURATIONS : M. FABRE à M. HIBSCHELE
Mme FOURES à Mme HURLIN
M. AUBIN à M. TIXADOR
Mme GIBOULET ARNAUD à Mme DE CORO
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT

Soit 19 votants

OBJET : Attribution d'une subvention au CCAS pour l'année 2024

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la commission des finances qui s'est tenue en mairie le 15 mars 2024,

VU la délibération 202404 approuvant le budget primitif 2024 du CCAS

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de verser une subvention afin d'abonder le budget du CCAS, sachant que le conseil municipal pourra, si besoin, voter une subvention complémentaire dans le courant de l'année 2024 pour faire face à d'éventuelles dépenses supplémentaires,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : D'attribuer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de trois mille euros (3 000.00 €) au titre de l'année 2024.

Article 2 : D'imputer le montant de cette dépense au Budget Primitif 2024 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,
Jean-Marc HIBSCHELE



Porte des Gorges du Gardon - Site classé